



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 74526

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance du montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). En effet, bien qu'il y ait eu des avancées appréciables dans le domaine du handicap, celles-ci restent nettement insuffisantes pour permettre à toute personne reconnue handicapée par la COTOREP de vivre de façon décente. Cette allocation constitue très souvent la seule ressource des personnes handicapées sans activité professionnelle. Son montant mensuel s'élève à 3 540,41 F depuis le 1er janvier 1999. Compte tenu de ce faible montant, il lui demande quelles mesures urgentes elle compte prendre pour une revalorisation équitable de cette prestation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74526

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1630